

engagèrent amicalement à en faire autant (le cérémonial, en Chine, étant de demeurer tête couverte, lorsqu'on traite d'affaires). Dans ce moment, on servit sur différentes petites tables une foule de mets sucrés, dont S. A. le Haut Commissaire Impérial prit successivement quelques-uns, pour nous les offrir de ses propres mains.

Avant de nous séparer, M. le Commandant Fornier-Duplan renouvela au Commissaire Impérial une demande qui avait été faite, par M. le Commandant Cécille, à S. E. le Vice-Roi des Deux Kouang, touchant la mise en liberté d'un Chrétien chinois, qui fut arrêté il y a deux ou trois ans et auquel on a appliqué sur la figure des marques avec un fer rouge, pour avoir été au service d'un missionnaire qu'on avait surpris dans l'intérieur de la Chine. Le Haut Commissaire Impérial a promis d'en écrire au Ministre de la Justice à Pé-king, et de lui recommander fortement cette affaire

La séance dont je viens de rendre compte à V. E. ayant duré plus d'une heure, nous demandâmes à S. A. la permission de nous retirer, et, à ma grande surprise et malgré mes instances, S. A. le Haut Commissaire Impérial voulut nous accompagner avec son nombreux cortège jusqu'au péristyle du palais. Nous nous hâtâmes de regagner nos embarcations et retournâmes à Canton, vers quatre heures de l'après-midi.

La cérémonie dont je viens de rendre compte à V. E., et à laquelle les Autorités ont paru vouloir donner un éclat aussi marqué qu'était nouvelle la circonstance qui la faisait naître, prouve qu'une grande modification s'est opérée, à la suite des derniers événements, dans les idées des hommes publics de ce pays, et fait espérer que les rapports avec l'Europe ne s'arrêteront pas à ces seules améliorations. Jusqu'à la paix de Nan-King, les Consuls ne jouissaient ici d'aucun caractère politique, ils étaient seulement considérés comme les médiateurs de leurs nationaux, et encore faut-il remarquer, que cette médiation n'arrivait qu'aux hannistes (hong merchants). Depuis les derniers réglemens, un Consul anglais a été installé à Canton, mais son installation s'est faite sans apparat, et par un seul avis officiel du Plénipotentiaire britannique. Muni d'une lettre officielle de V. E., j'ai pensé, d'accord avec M. le Commandant Fornier-Duplan, qu'il convenait, tant pour la lettre elle-même que pour son objet, que dans la prévision de